

La mesure comptable environnementale, une opportunité unique pour les experts-comptables

05/03/2024

Dans cette chronique, Jérôme Cazes présente la mesure comptable environnementale, une méthode qui indique sur les factures l'empreinte carbone des produits vendus (*).

Rares sont encore les comptables et experts-comptables qui en sont conscients mais leur expertise et leurs principes font d'eux le maillon qui manquait pour décarboner la planète. C'est la découverte d'équipes universitaires d'institutions aussi prestigieuses que Harvard, la Bundesbank et l'Université d'Oxford et aussi d'un collectif en France, « Carbones sur factures » [1]. L'approche des comptables résout la complexité et le manque de fiabilité des mesures environnementales essentielles. L'outil pour appliquer cette découverte est en ligne depuis février et c'est une formidable opportunité pour le monde de la comptabilité et toute la collectivité.

La mesure globale des performances de décarbonation s'améliore

En 40 ans, les scientifiques du Giec ont construit une mesure universelle du principal dérèglement environnemental, celui créé par les gaz à effet de serre (ou GES) émis dans l'atmosphère et qui dérèglent le climat, le cycle de l'eau et la biodiversité. Cette mesure de poids s'appelle le kg équivalent CO₂ [1], ou « équivalent carbone » ou encore « carbone », du nom du CO₂ ou dioxyde de carbone qui est le principal des GES (hors la vapeur d'eau présente naturellement).

Pour stabiliser ces rejets, chaque pays a défini sa trajectoire de décarbonation pour arriver rapidement à l'équilibre : ne pas envoyer dans l'atmosphère plus que ce que le vivant absorbe naturellement chaque année.

La mesure des performances des entreprises reste difficile

Les entreprises sont encouragées à mesurer leurs deux principales performances environnementales : l'empreinte carbone de leurs produits, en ajoutant aux carbonés de la production ceux venant des chaînes de fournisseurs [2] ; et leur contribution à la

décarbonation mesurée par l'évolution de l'empreinte carbone de leur entreprise d'une année à l'autre. Mais cette mesure restait difficile avec les méthodes actuelles. Le calcul de l'empreinte des produits est difficile car il oblige chaque entreprise à faire seule toute la mesure. C'est peu fiable et lourd au point d'exclure les TPE et PME qui ne connaissent donc pas l'empreinte carbone de leurs produits. Le calcul de la performance des entreprises à partir de leur empreinte, outre qu'il est également fermé aux TPE PME, donne une vue très imparfaite qui mélange la performance de l'entreprise et celles des autres acteurs et notamment les performances de ses chaînes de fournisseurs ou de ses clients.

L'arrivée de la mesure comptable environnementale (MCE) change tout

Le concept de la MCE, qui s'appelle E-Liability dans le monde anglo-saxon, est simplement d'adopter l'approche des comptables en transposant aux carbones leur suivi comptable des coûts et en échangeant les informations sur les factures. Les règles de la comptabilité générale assurent l'égalité entre les carbones qui entrent dans l'entreprise avec ses achats et ceux qui sortent avec ses ventes, comme pour les euros, et encadrent d'éventuels engagements en carbones. En cas d'activités multiples, les règles de la comptabilité analytique répartissent les carbones entrants entre les activités et les produits vendus.

Chaque entreprise met sur sa facture, à côté du prix, les carbones qui ont été nécessaires au produit qu'elle vend et elle attend le même service de ses fournisseurs.

Le comptable obtient par addition de ses factures d'achats les carbones qui ont été nécessaires sur une année, y compris ceux des combustibles brûlés, y compris ceux des déchets indiqués par les fournisseurs des services qui les prennent en charge. Pour la minorité d'entreprises dont la production rajoute des carbones (émissions des vaches d'un élevage, émissions liées à la fabrication du ciment) ou en retire (sylviculture) un expert environnemental les estime pour le comptable.

Le comptable de l'entreprise répartit le total de ces carbones sur ses ventes de l'année en utilisant s'il y a lieu ses clés de comptabilité analytique. Il en tire un poids de carbones par unité vendue qu'il va répercuter l'année suivante à ses clients sur ses factures de vente. C'est donc simple pour le comptable et facile à auditer.

La mesure des poids par la MCE est remarquablement exacte

La MCE apporte les deux qualités de l'exactitude en métrologie : elle est fidèle et sa justesse est croissante. La fidélité suppose que deux comptables ou deux experts comptables différents aboutissent à la même mesure de performance pour la même entreprise : la MCE le garantit. C'est une très grande sécurité pour le comptable, pour son entreprise et pour les clients qui vont utiliser ce poids (une sécurité impossible pour des méthodes qui laissent des souplesses importantes à l'expert qui mesure). La justesse est l'écart à la « vraie » mesure. La difficulté pour le poids en carbones d'un produit est que le vrai poids est inconnu et conceptuel : c'est l'addition des poids en carbones venant du nombre infini d'étapes à l'origine du produit. « Infini »

n'est pas une formule : par exemple, les achats de fournitures du directeur financier du fabricant de la machine qui va extraire le minerai de fer de la culasse dans le camion que je viens d'acheter pour ma propre entreprise. La justesse de la MCE résulte de deux de ses qualités :

- Le calcul part des vraies données pour les émissions directes et l'énergie (les scopes 1 et 2). Pour les achats hors énergie qui n'indiquent pas encore leurs carbones (scope 3) elle applique la moyenne de ces achats hors énergie pour l'activité et le pays de l'entreprise (une donnée publique).
- Elle converge vers le vrai poids, comme l'indiquent différents travaux universitaires, au fur et à mesure que les fournisseurs appliquent eux-mêmes la MCE, adoption facilitée par sa simplicité.

Un avantage supplémentaire, la contribution nette de l'entreprise à la décarbonation

Avec les poids des produits, la MCE donne automatiquement bien sûr l'empreinte de l'entreprise (qui est la somme des poids de la production) et sa performance environnementale brute qui est la variation de son empreinte d'une année sur l'autre.

Mais elle donne aussi sa performance nette qui est sa contribution nette à la décarbonation collective.

Les mesures actuelles s'arrêtent à la performance brute de l'entreprise tout en sachant que c'est un indicateur médiocre puisqu'il mélange les performances de décarbonation des fournisseurs en amont et des clients en aval. Cela l'empêche par exemple d'être additif et de permettre aux financiers d'en faire une mesure de performance d'un portefeuille financier, au même titre que le résultat monétaire.

La MCE est opérationnelle depuis le 1er février

Deux outils sont en ligne à disposition des comptables : un tutoriel de la MCE qui ne prend que quelques dizaines de minutes puisque tous les principes sont ceux qu'applique déjà le comptable, pistes d'audit comprises ; et un calculateur donnant chaque année les performances environnementales de l'entreprise qui viennent d'être décrites.

Il suffit de saisir dans le calculateur, pour toute l'entreprise ou pour chaque activité suivie s'il existe une comptabilité analytique, quelques données connues à la clôture des comptes : le CA HT, complété si possible d'une mesure en volume ; le total des euros, des quantités et (si renseignés) des poids en carbones des factures d'achat d'énergie, par grand type ; le total des euros et (si renseignés) des poids de carbones de tous les autres achats. Le calculateur fournit toutes les données publiques qui sont nécessaires aux calculs.

Une opportunité unique pour les TPE ou PME et pour leurs experts-comptables

La MCE devient ainsi une opportunité pour 22 millions de TPE et de PME européennes qui n'ont aujourd'hui aucun moyen fiable de mesurer leurs performances environnementales. C'est aussi une opportunité pour tous leurs partenaires et d'abord les experts-comptables qui sont avec et avant les banques leur premier conseil généraliste.

L'expert-comptable est parfaitement légitime puisqu'il s'agit d'un problème de comptage et d'attestation du bon comptage : comme on l'a dit, toutes les mesures proprement environnementales nécessaires sur certaines entreprises sont renvoyées à des experts environnementaux dont l'expert-comptable reprendra l'attestation. L'expert-comptable est même au cœur de son expertise et de sa déontologie, qu'il transpose aux carbones. Ce sont ses choix comptables monétaires qu'il applique et il vérifie ce qu'il vérifie déjà : des factures entrantes et sortantes. Toutes ses opérations sont objectives et encadrées à partir d'informations vérifiables sur des factures ou des données publiques (« facteurs d'émission ») tracées. Cette approche simple, objective et professionnelle rassure des entrepreneurs parfois méfiants sur les questions environnementales.

L'expert-comptable remplit en outre une mission d'intérêt collectif car le déploiement de la MCE en un projet consensuel, décrit dans une tribune récente du Monde, et porté par un appel : la diversité des 150 premiers signataires illustre le caractère consensuel de la MCE, qui combine efficacité (la concurrence sur les performances environnementales déclenche la décarbonation) et liberté (d'arbitrer chacun à son niveau entre performance en revenu monétaire et en environnement). On trouve dans les signataires aussi bien des professionnels du chiffre que de grands scientifiques du vivant comme Jean Jouzel et Sandra Lavorel, médailles d'or du CNRS, beaucoup d'entrepreneurs et des responsables associatifs.

Une offre pour l'expert-comptable, utile à tous ses clients et valorisante pour le cabinet

A partir des outils libres et gratuits du site de Carbones sur factures, il devient possible pour chaque cabinet d'expert-comptable, quelle que soit sa taille, de se créer son offre, positionnée en direction des TPE et PME trop petites pour un Bilan Carbone© Volontaire.

Un argument puissant est que, pour la première fois, une mesure environnementale est rentable pour une petite ou moyenne entreprise, à trois niveaux :

- L'entreprise commence dès maintenant à suivre et à travailler sa compétitivité environnementale et celle de ses produits, à côté de sa compétitivité prix.
- Elle accroît l'attractivité de ses produits : de façon offensive, en étant l'une des premières à indiquer leur poids en carbones ; ou défensive, face à des gros clients qui vont progressivement exiger cette information, notamment ceux soumis à la CSRD européenne.

- Elle accroît l'attractivité de ses demandes de financement, en donnant à l'actionnaire ou au banquier l'empreinte carbone de l'entreprise à laquelle il est habitué, et la contribution annuelle nette de l'entreprise à la décarbonation nationale.

Une stratégie possible pour un cabinet généraliste

Un schéma possible auquel réfléchissent plusieurs cabinets est une offre récurrente donnant à l'entreprise ses performances comptables environnementales : le poids en équivalent CO2 de ses produits, à indiquer à ses clients ; et l'empreinte en équivalent CO2 de l'entreprise et sa contribution à la décarbonation par rapport à l'année précédente, à indiquer à ses financiers. Elle donne aussi l'attestation de ces performances pour ses partenaires. L'attestation pourra être proposée séparément si l'entreprise cliente prépare elle-même le décompte de ses performances.

La simplicité du mécanisme permet au cabinet de s'appliquer facilement la démarche et de former ses collaborateurs à la MCE, ce qui est un atout de recrutement et de fidélisation. Il est plus facile d'intéresser un jeune en lui expliquant qu'il va compter les euros ET les carbones.

Cette première étape permet ensuite de signaler la nouvelle offre à ses clients de façon concrète et convaincante : par un message direct sur la capacité du cabinet à fournir désormais à ses clients le poids en carbones de ses prestations ; promesse rappelée discrètement à chacune de ses factures, en mettant le poids en carbones à côté du montant en euros. En même temps ou juste ensuite le cabinet propose à tout ou partie de sa clientèle cette prestation à un prix rentable pour lui et accessible même à une TPE. Ces démarches suffisent à positionner durablement l'expert-comptable comme expert dans un domaine essentiel, immédiatement et pour le futur.

La prestation de base est un socle pour d'autres prestations à valeur ajoutée chez des PME clientes d'une certaine importance, comme le bilan carbone© volontaire. Le cabinet peut les satisfaire lui-même s'il a développé une compétence RSE ou y répondre en partenariat avec un expert environnemental. Carbones sur factures est prêt à aider bénévolement, dans la mesure de ses moyens, des cabinets précurseurs à déployer ce type d'offre.

[1] Carbones sur factures est un collectif créé par les bénévoles de Réconcilions-nous ! (ou R!) après leur invention de la mesure comptable environnementale. L'objectif est de perfectionner et déployer gratuitement cet outil libre de droits. Sa charte définit R! comme un lobby de l'intérêt collectif dont les bénévoles «mettent de côté pour un temps leurs intérêts particuliers (politiques, religieux, économiques, culturels, ...) pour apporter leur expérience et leur énergie à une construction collective consensuelle».

[2] On parle « d'équivalent » parce que les scientifiques ont pu associer à chacun des 5 principaux GES après le CO2 un coefficient qui donne le poids de CO2 qui créerait le même effet de serre. Sous coordination des Nations Unies, les scientifiques ont aussi

mis au point un suivi au niveau mondial du poids de tous les GES émis chaque année dans l'atmosphère dans chaque pays.

[3] Les spécialistes distinguent trois niveaux de mesure : les carbones émis chez le producteur par combustion d'énergie (« scope 1») ou par consommation d'électricité («scope 2») et ceux émis à travers ses fournisseurs, les fournisseurs des fournisseurs et ainsi de suite en remontant le plus haut possible («scope 3»).

() Les propos tenus dans la rubrique "Vos chroniques" sont rédigés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas la rédaction.*

Jérôme Cazes

Source URL: <https://www.actuel-expert-comptable.fr/content/la-mesure-comptable-environnementale-une-opportunit -unique-pour-les-experts-comptables>